



Normes

Plongeur CMAS** (niveau 4)**

**Assistant moniteur
(Teaching assistant)**

2016

Définition des termes

Le niveau IV

C'est la personne qui est apte à évaluer un plongeur niveau I lors des plongées de familiarisation de ce dernier ; elle est sous l'autorité d'un moniteur présent sur les lieux.

Le niveau IV peut aussi participer aux sessions de sensibilisation à la plongée sous-marine.

À la demande de beaucoup de moniteurs et pour régulariser une pratique qui se fait depuis longtemps déjà, CMAS Québec a conçu le programme de formation de niveau IV.

Ce programme favorise l'enseignement de la plongée au niveau I en permettant au moniteur d'amener plus d'élèves en même temps lors des plongées de familiarisation, tout en leurs assurant un encadrement de qualité.

Le niveau IV, maintenant officiellement accrédité par CMAS Québec, remplace le plongeur d'expérience engagé pour aider le moniteur lors des plongées de familiarisation.

Les plongées de familiarisation

Les plongées de familiarisation sont une étape (souvent la dernière) dans la formation du plongeur. C'est la phase d'entraînement du plongeur en milieu naturel. Au niveau I, le plongeur se familiarise au milieu naturel lors d'au moins quatre (4) plongées : une (1) plongée tuba et trois (3) plongées bouteille.

L'expression « plongée de familiarisation » remplace-les expressions : plongée d'ouverture, plongée de certification, « open water check out dive » et évaluation en eau libre.

La session de sensibilisation

Période de courte durée durant laquelle on fait découvrir, en piscine ou en milieu naturel, la plongée tuba et bouteille à des personnes non initiées et ce, selon un programme spécifique.

L'expression « session de sensibilisation » remplace l'expression « découverte populaire ».

Le superviseur C'est le formateur accrédité par CMAS QUÉBEC qui supervise et évalue l'aspirant Assistant Moniteur lors de son stage d'observation et d'encadrement de plongeur.

Le supervisé C'est l'aspirant Assistant Moniteur qui est supervisé lors de son stage d'observation et d'encadrement.

Les attitudes propres au niveau IV C'est l'ensemble des qualités ou « manières d'être ou de faire » que l'Assistant Moniteur doit développer pour encadrer adéquatement les futurs plongeurs niveau I. Ces qualités sont importantes, car elles ont un effet direct sur la qualité de l'encadrement et de la relation entre le niveau IV et le plongeur.

Ces qualités sont : l'empathie, la diplomatie, la compréhension, le jugement, le sens d'observation, la vigilance, la patience, la détente.

COMPORTEMENT DU NIVEAU IV Assistant Moniteur

L'empathie :

- Être disponible pour aider ses plongeurs, être capable de se mettre dans « la peau » de ses plongeurs.

La diplomatie :

- Être discret lorsqu'on donne des commentaires personnels à ses plongeurs ;
- Choisir ses mots lorsqu'on porte un jugement, lorsqu'on évalue ses plongeurs.

La compréhension :

- Accepter que ses plongeurs puissent avoir certaines attitudes, certaines inquiétudes ;
- Répondre aux questions de ses plongeurs même si elles semblent « bizarres ».

Le jugement :

- Après avoir observé le comportement de ses plongeurs, décider du déroulement, modifier un exercice, agir en conséquence ;
- Savoir si les plongeurs sont prêts, sont capables ;
- Donner une signification adéquate aux signes, aux attitudes de ses plongeurs.

Le sens d'observation :

- Percevoir, reconnaître des signes particuliers chez ses plongeurs ;

- Remarquer chez ses plongeurs des détails qui peuvent devenir significatifs dans certaines situations ;
 - Remarquer les manières d’agir de ses plongeurs, remarquer l’équipement, l’habillement.
- La vigilance :***
- Être à l’écoute de ses plongeurs et attentif à ce qu’ils font ou ne font pas.
- La patience :***
- Prendre le temps qu’il faille, prendre son temps avec les élèves, respecter le rythme de ses élèves, accepter calmement de répéter plusieurs fois les directives.
- La détente :***
- Être calme et détendu, intervenir rapidement, sans brusquerie, agir sans s’énervier, sans crier, ne pas bousculer ses élèves.

Normes d’encadrement

- Les conditions d’admissibilité*** Pour être admissible au programme de formation de niveau IV «Assistant Moniteur», le plongeur doit :
- détenir un brevet de « plongeur niveau III Dive Master » CMAS QUÉBEC valide ou son équivalent;
 - avoir effectué, depuis la délivrance du brevet niveau I, 100 plongées bouteille;
 - présenter un certificat médical absent de contre-indications à la plongée bouteille;
 - avoir au moins 21 ans au début du cours;
 - détenir une preuve de RCR et Oxygénothérapie d’urgence
 - signer une formule d’acceptation de risques.

La formation et l’évaluation Seul les formateurs accrédités par CMAS QUÉBEC et détenant un brevet de « moniteur national CMAS. » ou « moniteur fédéré CMAS. » peuvent entraîner et évaluer un niveau IV.

En matière de formation d’évaluation, le moniteur deux étoiles doit s’assurer que tous les objectifs du cours sont atteints.

À cet effet, l’assistant moniteur doit faire :

Un stage d'observation dirigé étroitement par son «superviseur».

Le supervisé doit observer (suivant les directives de son superviseur) une série complète de plongées de familiarisation au niveau I, c'est-à-dire suivre une équipe d'aspirants plongeurs encadrés par un moniteur ou un niveau IV lors de leur plongée tuba et de leurs trois plongées bouteille.

Le superviseur est le moniteur national ou fédéré qui forme le niveau IV. Il peut être différent du moniteur responsable des plongées de familiarisation. C'est même souhaitable, car le «superviseur» peut s'occuper davantage de son (ses) aspirant(s) niveau IV. Lorsque le superviseur s'occupe lui-même d'un groupe de plongeurs, c'est lui qui doit être observé par le supervisé.

Il est préférable que le supervisé observe la même équipe de plongeurs durant tout le stage, afin de pouvoir suivre leur progression.

Le supervisé doit remplir une grille d'observation et le superviseur une grille d'évaluation.

Le stage d'observation doit être complété et réussi avant le stage d'encadrement. Lorsque le superviseur est insatisfait des résultats du stage d'observation, il doit le prolonger avant de faire commencer le stage d'encadrement.

Un stage d'encadrement (suivi entièrement par son superviseur).

Le supervisé doit encadrer un plongeur ou une équipe de plongeurs pour toutes leurs plongées de familiarisation (1 plongée tuba et 3 plongées bouteille) et pour chaque partie de ces plongées : la préparation, la plongée proprement dite et l'après-plongée (décapelage, évaluation du déroulement, recommandations et commentaires).

Le superviseur doit être présent en tout temps lorsque le supervisé est avec les aspirants plongeurs.

Le supervisé doit encadrer autant que possible le même plongeur ou la même équipe durant tout le stage pour suivre leur progression.

Le supervisé complète le dossier du ou des plongeurs et rédige un rapport de plongée qu'il remet à son superviseur ; le superviseur remplit une grille d'évaluation.

Le comportement du superviseur

Pour atteindre les objectifs et faire en sorte que les stages soient les plus enrichissants possible pour le supervisé, il est nécessaire que le superviseur favorise la communication entre lui et le supervisé et lui donne confiance. Durant le stage d'observation, il doit faire preuve d'ouverture d'esprit; il doit être capable d'écouter le supervisé, de discuter ouvertement et d'accepter les observations et les commentaires de ce dernier lorsqu'ils sont pertinents.

C'est plus difficile lorsque le superviseur est la personne observée par le supervisé ; le superviseur doit être le plus objectif possible.

Lors du stage d'encadrement, le superviseur doit faire preuve de compréhension lorsque le comportement du supervisé est adéquat ; il doit accepter et comprendre que le supervisé peut agir différemment tout en étant efficace.

Il doit être attentif à ce que fait ou dit le supervisé, afin de lui donner le plus de « feed-back » possible.

Le superviseur doit se rappeler qu'en enseignement, plusieurs moyens et méthodes peuvent être efficaces et qu'il est important que le supervisé se sente à l'aise avec la méthode utilisée pour encadrer. Ce qui est important, c'est le résultat :

- Les élèves ont-ils eu toute l'information nécessaire?
- Les élèves ont-ils eu la bonne information?
- Les élèves ont-ils compris l'information?
- Les élèves se sont-ils sentis en sécurité avec le plongeur de niveau IV?

Le rapport moniteur-élèves

Le superviseur peut encadrer un maximum de deux (2) aspirants niveau IV à la fois; lors du stage d'encadrement pour les plongées, les conditions de pratique doivent être assez bonnes pour permettre au superviseur d'observer deux

équipes en même temps. Sinon, les deux équipes doivent plonger à des moments différents.

Lorsque le superviseur encadre deux (2) aspirants niveau IV à la fois, chaque supervisé doit encadrer un seul plongeur lors de son stage d'encadrement. Les deux supervisés peuvent observer la même équipe de plongeurs lors de leur stage d'observation; durant les plongées, le supervisé fait alors équipe avec son plongeur; le superviseur suit les deux équipes sous l'eau.

L'équipement

Lors des plongées, le supervisé et le superviseur doivent porter l'équipement suivant :

- vêtement isothermique complet (à moins que la température de l'eau ne permette d'enlever certaines parties) ;
- palmes, masque et tuba ;
- collier de sécurité / compensateur (sauf si vêtement sec) ;
- Il est recommandé que, le compensateur soit muni d'un système de gonflage automatique car c'est plus facile et plus rapide.
- On doit s'assurer que le vêtement sec peut agir en tout temps comme compensateur et collier de sécurité.
- ceinture de lest ou système de lestage ;
- bouteille (avec réserve, sauf si la réserve est sur le détendeur), détendeur, manomètre de pression submersible ;
- profondimètre ou système pour marquer la profondeur (ex.: corde étalonnée du drapeau de plongée) ;
- deuxième source d'air (octopus ou second « bloc-bouteille »);
- un drapeau de plongée pour chaque équipe de plongeurs ;
- s'assurer qu'un moyen est disponible pour être en mesure de porter rapidement assistance aux plongeurs en difficulté à la surface ;
- La chambre à air sur laquelle le drapeau peut être fixé est très pratique dans ces cas.
- lorsqu'une embarcation à moteur n'est pas disponible ou utilisée pour faire la surveillance, le superviseur et son groupe doivent demeurer à au moins 100 mètres ou 5 minutes du rivage ou « pied-à-terre »;
- Il est recommandé d'avoir une embarcation pour faire la surveillance lors des plongées de familiarisation de ce niveau.

Durée du brevet

Lorsque la personne complète avec succès ce programme, elle reçoit le brevet de « plongeur niveau IV CMAS QUÉBEC ». Ce brevet est renouvelable tous les ans selon les conditions suivantes :

- Détenir un certificat de RCR valide
- Détenir un certificat d'administrateur d'oxygène d'urgence valide
- Payer les frais de renouvellement

Étant donné qu'il est important pour la sécurité du plongeur que ce dernier maintienne à jour ses connaissances, ses habiletés et les attitudes qui y sont rattachées, CMAS QUÉBEC voit la nécessité d'émettre des brevets avec date de renouvellement.

Objectifs du programme

Objectif général : Au terme de ce programme, le plongeur niveau IV sera en mesure de démontrer qu'il maîtrise les connaissances théoriques et pratiques reliées à l'encadrement et à l'évaluation d'un plongeur niveau I lors des plongées de familiarisation et ce, tout en démontrant les attitudes nécessaires.

Objectifs spécifiques :

1. Préparation du plongeur
Au terme de ce programme, le plongeur niveau IV sera en mesure de démontrer qu'il est apte à préparer le plongeur niveau I avant chacune de ses plongées de familiarisation.
2. Encadrement du plongeur
Au terme de ce programme, le plongeur niveau IV sera en mesure de démontrer qu'il est apte à encadrer et à évaluer le plongeur niveau I pendant ses plongées de familiarisation.
3. Évaluation du plongeur
Au terme de ce programme, le plongeur niveau IV sera en mesure de démontrer qu'il est apte à évaluer et à conseiller le plongeur niveau I après chacune de ses plongées de familiarisation.

1. Préparation du plongeur

Au terme de ce programme, le plongeur niveau IV sera en mesure de démontrer qu'il est apte à préparer le plongeur niveau I avant chacune des plongées de familiarisation de ce dernier.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET CONTENU	ATTITUDES - ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE - ÉVALUATION - COMMENTAIRES
<p>1.1 Connaître les objectifs, le contenu, l'orientation et le déroulement général des plongées de familiarisation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Objectifs, contenu et orientation des plongées.• Déroulement des plongées : préparation-plongée-évaluation.• Le carnet du plongeur niveau I.• Le rapport de plongée.• L'assistance et la surveillance des plongeurs sous l'eau, la reconnaissance des signes «avant-coureurs», l'exécution des exercices.	<p>Rencontre et discussion entre le superviseur et le(s) supervisé(s) sur ces sujets. Le superviseur doit fournir tous les documents nécessaires aux futurs plongeurs niveau IV afin que ceux-ci puissent bien les utiliser.</p> <p>Discussion avec le superviseur sur : le choix des exercices et l'habillement du plongeur, le comportement du nouveau plongeur, exécution des exercices.</p> <p>Discussion avec le superviseur sur : l'assistance et la surveillance du plongeur sous l'eau, la reconnaissance des signes «avant-coureurs» d'incidents, l'exécution des exercices sous l'eau.</p> <p>Discussion avec le superviseur sur : l'évaluation des plongeurs niveau I, le «feed-back» à donner aux plongeurs, les corrections à apporter, la conscientisation du plongeur.</p> <p>Il est important que les supervisés connaissent, comprennent et acceptent les normes quant aux objectifs, contenu, orientation et déroulement général des plongées de familiarisation avant de commencer leur stage d'observation.</p>
<p>1.2 Connaître les attitudes à développer pour être en mesure d'encadrer les futurs plongeurs.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les qualités d'un bon plongeur niveau IV	<p>Le superviseur doit insister sur l'importance et la nécessité de ces qualités ; elles ont un impact direct sur l'efficacité de l'encadrement et sur la qualité de la relation entre le plongeur niveau IV et ses plongeurs.</p>
<p>1.3 Noter, à partir de l'observation :</p> <ul style="list-style-type: none">- le type d'information que donne le moniteur à ses élèves avant la plongée ;- le comportement du moniteur avec ses élèves;- le comportement des élèves face au moniteur et entre eux.	<p>Le supervisé doit connaître, avant de commencer l'observation, le plan du déroulement de la phase de préparation ; le moniteur qu'il observe doit lui faire part de son plan.</p> <p>Le supervisé fait «le portrait» de ce qu'il voit et entend, entre ses informations dans une grille et porte un jugement.</p>
<p>Dossier : Grille d'observation (partie A : «la préparation de la plongée »).</p>	<p>Le superviseur et le supervisé discute du rapport d'observation.</p> <p>Le stage d'observation doit fournir tous les outils nécessaires au supervisé pour éviter toute erreur</p>

importante lorsqu'il fera son stage d'encadrement.

Le superviseur peut orienter les observations du supervisé afin de l'aider ; lors de la première et de la deuxième plongée, il observera surtout le type d'information donnée aux élèves ; lors de la troisième plongée, il observera surtout le comportement du moniteur et des élèves eux-mêmes ; lors de la dernière plongée, il devrait être en mesure d'observer les trois éléments.

Pour observer efficacement, le supervisé doit réviser la grille d'observation qu'il aura à remplir avant de commencer l'observation.

1.4 Préparer adéquatement une équipe de plongeurs :

- accueillir les plongeurs ;
- expliquer aux plongeurs l'objectif et le déroulement de chaque plongée ;
- expliquer aux plongeurs le "comment " et le "pourquoi" de chaque exercice;
- s'informer sur les sensations ou les impressions que ressentent chaque plongeur avant de plonger ;
- s'assurer que chaque plongeur se sent prêt à plonger ;
- aider l'équipe de plongeurs à s'habiller ; vérifier l'état de l'équipement et contrôler le fonctionnement ;
- réviser les signaux avec les plongeurs ;
- Informer et rassurer les plongeurs au sujet des différentes sensations ou impressions qu'ils sont susceptibles d'avoir sous l'eau ;
- Remplir avec les plongeurs, lors de la 4^{ième} plongée, la partie « Préparation de la plongée » du rapport de plongée.

La préparation de la plongée doit être minutieusement planifiée par le superviseur et le supervisé ; on doit prévoir comment «accueillir », «rassurer », « motiver » et « informer » ses plongeurs.

On doit tout faire pour que les futurs plongeurs puissent se sentir à l'aise et avoir du plaisir sous l'eau, malgré le fait que ce soit leurs premières plongées.

On doit s'assurer de répondre à toutes leurs interrogations ; il faut pour cela être très près d'eux ; souvent, les plongeurs sont gênés ; il faut insister sur l'importance d'avouer et de faire connaître ses craintes à son moniteur.

Le superviseur doit faire preuve de compréhension et de diplomatie et essayer de rassurer ses plongeurs si nécessaire.

Le superviseur et le supervisé doivent assurer auprès des plongeurs une « présence active continue » ; il faut éviter cependant le comportement de type « mère poule », trop protectionniste.

Le jugement, le sens d'observation et la prévoyance étant très importants, il faut permettre aux futurs plongeurs d'être « actifs », c'est-à-dire de choisir, d'observer et de s'auto-évaluer régulièrement.

L'explication et l'exécution des exercices doivent se faire en fonction des attitudes recherchées et le plongeur doit en être informé ; le supervisé doit réviser avec ses plongeurs la manière de faire chaque exercice.

Il faut s'assurer de créer et de conserver un climat de confiance et de détente entre le plongeur niveau IV et les plongeurs.

Outils : Carnet de plongée niveau I et rapport de plongée.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET CONTENU**ATTITUDES - ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE -
ÉVALUATION - COMMENTAIRES**

-
- | | |
|--|---|
| <p>1.5 Faire un rapport sur la phase "préparation de la plongée" :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluer le déroulement ;• analyser le comportement des plongeurs ;• analyser son comportement envers les plongeurs ;• Faire des recommandations. | <p>Durant le stage d'encadrement, chaque partie de la plongée doit être évaluée pour faire en sorte que l'encadrement soit le plus enrichissant possible et le mieux adapté possible à chaque plongeur.</p> <p>Le superviseur doit s'assurer que les trois sections du rapport de plongée sont remplies par le supervisé après chaque plongée et avant qu'une autre plongée ne débute, le superviseur doit lire le rapport, apporter ses commentaires et en discuter avec le supervisé.</p> |
|--|---|

Outil : Rapport de plongée (section : Préparation de la plongée).

2. Encadrement du plongeur

Au terme de ce programme, le plongeur niveau IV sera en mesure de démontrer qu'il est apte à encadrer et à évaluer le plongeur niveau I pendant chacune des plongées de familiarisation de ce dernier.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET CONTENU**ATTITUDES - ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE –
ÉVALUATION – COMMENTAIRES**

-
- | | |
|---|--|
| <p>2.1 Observer durant la plongée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le déroulement de la plongée et les exercices qui y sont faits ;• le comportement, les actions du moniteur ou du plongeur niveau IV ;• Le comportement des plongeurs. | <p>Si la personne observée a bien préparé ses plongeurs, le supervisé a toute l'information nécessaire pour observer le déroulement de la plongée. Sinon, il est préférable que le supervisé demande à la personne qu'il observe de lui donner plus de détails sur le déroulement et les exercices prévus.</p> <p>À moins d'y être obligé par les circonstances, le supervisé ne doit pas intervenir directement auprès des plongeurs durant les plongées qu'il observe.</p> |
|---|--|

Outil : Grille d'observation « Le déroulement de la plongée ».

- | | |
|---|---|
| <p>2.2 Encadrer et évaluer une équipe de plongeurs niveau I lors des plongées de familiarisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• assurer l'exécution adéquate des exercices sous l'eau ;• assister et surveiller les plongeurs sous l'eau ;• rassurer les plongeurs sous l'eau ;• faire observer l'environnement, la faune et la | <p>Le déroulement de la plongée doit se faire le plus possible selon le plan prévu.</p> <p>Le superviseur doit suivre de près l'équipe « supervisé-plongeur » afin de donner au supervisé le plus de « feedback » possible après la plongée et d'intervenir rapidement si nécessaire.</p> <p>Insister auprès du supervisé afin qu'il fasse observer l'environnement à ses plongeurs ; ils sont souvent trop</p> |
|---|---|

flore du milieu.

préoccupés par eux-mêmes ; les plongeurs qui ont réussi à faire des observations sont généralement très motivés après leur plongée.

Le supervisé devrait amener ses plongeurs dans un site (le plus intéressant possible). Le superviseur devrait faire connaître le site à ses supervisés préalablement.

Au sujet des exercices sous l'eau, le supervisé doit rester près de ses plongeurs pour les rassurer et leur porter assistance si nécessaire ; il faut qu'il s'assure que chaque plongeur se sentira prêt à faire l'exercice. L'ensemble des habiletés à vérifier doit s'exécuter de telle sorte que le plongeur ne se sente pas évalué ; il est probable que la majorité des habiletés se fera automatiquement à cause du déroulement même de la plongée.

Pour s'assurer que le plongeur se rappelle comment faire l'exercice, le supervisé peut faire d'abord la démonstration. Cela devrait être le cas pour l'exercice de la respiration en copain. Il doit aussi éviter de faire monter et descendre les plongeurs plusieurs fois durant la plongée : c'est dur pour les oreilles et cela ne reflète pas le profil normal d'une plongée.

2.3 Faire un rapport sur la phase « déroulement de la plongée » :

- évaluer le déroulement ;
- analyser le comportement des plongeurs ;
- analyser son comportement face à ses plongeurs ;
- faire des recommandations.

Outil : Rapport de plongée (section « Déroulement »).

3. Évaluation du plongeur

Au terme de ce programme, le plongeur niveau IV sera en mesure de démontrer qu'il est apte à évaluer et à conseiller le plongeur niveau I après chacune des plongées de familiarisation de ce dernier.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET CONTENU	ATTITUDES - ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE – ÉVALUATION – COMMENTAIRES
<p>3.1 Noter, à partir de l'observation d'un moniteur ou d'un plongeur niveau IV :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le type d'information que le moniteur donne à ses plongeurs ;• Le comportement du moniteur envers ses plongeurs ;• le comportement des plongeurs.	<p>Le superviseur doit s'assurer que les trois sections de la grille d'observation soient remplies après chaque plongée et avant qu'une autre plongée ne débute.</p> <p>Le superviseur doit lire chaque grille, apporter ses commentaires et discuter avec le supervisé avant qu'une autre plongée ne commence.</p>
<p>Outil : Grille d'observation (section « L'après-plongée »).</p>	
<p>3.2 Évaluer et conseiller une équipe de plongeurs niveau I après chacune des plongées de familiarisation.</p> <ul style="list-style-type: none">• aider les plongeurs à se déséquiper ;• vérifier et contrôler l'état de l'équipement ;• remplir le carnet du plongeur et sa fiche personnelle ;• discuter avec les plongeurs du déroulement de la plongée ;• faire connaître aux plongeurs les corrections à apporter.• discuter avec les plongeurs de leur comportement durant la plongée ;• recueillir les commentaires des plongeurs sur les trois phases de la plongée, après chaque plongée ;• à la 4^{ème} plongée, remplir avec les plongeurs, le rapport de plongée ;• faire compléter aux plongeurs la formule d'évaluation des plongées de familiarisation après les quatre plongées.	<p>Le superviseur doit s'assurer que le supervisé s'occupe de ses plongeurs après chaque plongée et qu'il fasse l'évaluation de la plongée avant le début de l'autre plongée.</p>
<p>3.3 Faire un rapport sur la phase « après-plongée » :</p> <ul style="list-style-type: none">• évaluer le déroulement ;• analyser le comportement des plongeurs ;• analyser son comportement face à ses plongeurs ;• faire des recommandations.	
<p>Outil : Rapport de plongée (section « Après-plongée »).</p>	

Description de tâches du niveau IV

Sommaire de l'emploi

Préparer, encadrer et évaluer des aspirants plongeurs niveau I lors de leurs plongées de familiarisation le tout sous la supervision d'un moniteur présent sur le site et en conformité avec la réglementation locale.

Responsabilités spécifiques

- Vérifier et évaluer si les conditions de pratique sont conformes aux conditions reliées au niveau du cours.
- Évaluer le(s) site(s) de plongée choisi(s) ; informer ses participants des caractéristiques et ce, en fonction d'un déroulement sécuritaire.
- Préparer ses participants avant chaque plongée :
 - expliquer les objectifs et le déroulement de chaque plongée ;
 - s'informer sur les sensations et les impressions que ressentent chaque plongeur avant chaque plongée ;
 - s'assurer que le plongeur se sentira prêt à plonger ;
 - aider les plongeurs à s'habiller et à s'équiper ;
 - vérifier l'état de l'équipement et contrôler le fonctionnement ;
 - réviser les signaux avec les plongeurs ;
 - expliquer à ses plongeurs la (les) fiche(s) d'évaluation prévue(s) dans le cours.
- Encadrer et évaluer ses plongeurs sous l'eau :
 - assurer l'exécution adéquate des exercices sous l'eau ;
 - assister et surveiller constamment ses plongeurs ;
 - rassurer ses plongeurs ;
 - faire observer l'environnement subaquatique.
- Aider et conseiller ses plongeurs durant le décapelage :
 - vérifier et contrôler l'état de l'équipement et voir à faire les ajustements ou réparations nécessaires s'il y a lieu ;
 - discuter avec ses plongeurs du déroulement de la plongée et de leur comportement ;
 - faire connaître aux plongeurs les corrections à apporter s'il y a lieu ;
 - compléter avec ses plongeurs, la (les) formule(s) d'évaluation spécifique(s) aux plongées de familiarisation.